

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2019/12/20/2020010290/justel>

Dossier numéro : 2019-12-20/57

Titre

20 DECEMBRE 2019. - Arrêté royal déterminant l'attribution d'une contribution financière du gouvernement fédéral belge en préparation de la COP15 de la CBD à l'OCDE

Source : SANTE PUBLIQUE, SECURITE DE LA CHAINE ALIMENTAIRE ET ENVIRONNEMENT

Publication : Moniteur belge du 04-02-2020 page : 6040

Entrée en vigueur : 14-02-2020

Table des matières

Art. 1-6

Texte

Article [1er](#). Un montant de 30.000 euros (trente mille euros) à imputer à charge du crédit inscrit à la division organique 55, allocation de base 11.35.40.02 (Programme 25.55.1) du budget du Service public fédéral Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement pour l'année budgétaire 2019 est alloué à l'OCDE - Biodiversity, Land Use and Ecosystems (BLUE)- pour l'organisation de la 4ème Global Biodiversity Finance Conference, du 14 au 17 avril 2020 sur le thème "Developing effective finance strategies for SDGs 14 and 15".

[Art. 2](#). Le montant de la subvention sera versé au compte suivant :

Account: OECD

Bank: JP Morgan AG

Address: Taunus Turm, Taunustor 1,
D-60310 Frankfurt am Main, Germany

Account number: 6161603441

BLZ: 50110800

SWIFT: CHASDEFX

IBAN: DE95501108006161603441

[Art. 3](#). Le montant visé à l'article 1er sera liquidé en une fois dès signature du présent arrêté et réception de la demande de paiement.

[Art. 4](#). L'emploi de la contribution sera justifié a posteriori sur la base d'un rapport d'activité, accompagné d'un état financier, fourni par le Secrétariat de l'OCDE.

[Art. 5](#). Conformément à l'article 123 de la loi du 22 mai 2003 portant organisation du budget et de la comptabilité de l'Etat fédéral, la partie de la contribution volontaire non utilisée dans le cadre du projet mentionné ci-dessus, sera remboursée par l'OCDE au Service financier du Service public fédéral Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement, au compte bancaire IBAN BE42 6792 0059 1754 ouvert auprès de la Banque de la Poste (BIC/SWIFT: PCHQBEBB) au nom de "Recettes Diverses".

[Art. 6](#). Le ministre qui a l'Environnement dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.